

Entre cinq murs :

violences vécues par les femmes ayant des incapacités dans le cadre des services de maintien dans la communauté

Rapport de recherche, volume I :

L'expérience des femmes ayant des incapacités motrices

Anne PAQUET-DEEHY, Michèle BOURGON et Françoise GUAY, avec la collaboration d'un comité partenaire (août 2000).

Développement québécois de la sécurité des femmes et Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), 207 pages.

Résumé et présenté par Jacques Caillouette et Ernesto Molina du département de service social de l'Université de Sherbrooke.

Les femmes handicapées vivent de la violence non seulement dans le même genre d'environnement que toutes les autres femmes, mais aussi dans le cadre des services de maintien dans la communauté. C'est pour rendre compte de cette violence et à la demande d'un groupe de femmes ayant des incapacités qu'une équipe dirigée par Anne Paquet-Deehy et subventionnée par le Conseil québécois de la recherche sociale a produit cette recherche féministe, menée auprès d'un petit nombre de femmes demeurant dans la grande région de Montréal. Le volume I de la recherche, qui est le seul à être présenté ici, rend compte de l'expérience des femmes ayant des incapacités motrices ; le volume II s'attarde à l'expérience des femmes ayant des incapacités intellectuelles et sensorielles.

Les résultats de la recherche montrent, d'une part, que la violence peut prendre de multiples formes. Subir des procédures médicales douloureuses sans raison, se voir placée à trente ans et pour le reste de ses jours avec des personnes à l'article de la mort, ne jamais être en mesure de décider de ses repas, de ses

vêtements, de l'heure à laquelle on se lève ou on se couche ne sont-elles pas des violences insoutenables? D'autre part, en abordant la question de la violence, cette recherche identifie, et ce à l'aide d'exemples vécus, plusieurs des enjeux et des faiblesses du système de services de maintien dans la communauté pour les personnes ayant des incapacités, notamment les femmes.

La violence se rattache donc ici, pour les personnes qui en font l'objet, à trois dimensions de leur condition, soit : celle d'être femme, celle d'avoir des incapacités et celle de nécessiter des services pour demeurer à domicile.

Notre présentation suit les grandes lignes que développent les auteures dans leur rapport : dans un premier temps, nous abordons le cadre d'analyse ; dans un second, l'analyse terrain et les résultats ; dans un troisième, les recommandations de l'étude.

8069 3000

4000 1280

I. Le cadre d'analyse

Trois dimensions de la violence que vivent les femmes ayant des incapacités

L'objet de la recherche est celui de la violence faite aux femmes ayant des incapacités motrices dans le contexte des services de maintien dans la communauté. La violence se rattache donc ici, pour les personnes qui en font l'objet, à trois dimensions de leur condition, soit : celle d'être femme, celle d'avoir des



incapacités et celle de nécessiter des services pour demeurer à domicile.

Pour chacune de ces trois dimensions, les auteures signalent l'existence d'inégalités

structurelles de pouvoir: les femmes sont en inégalité par rapport au groupe social des hommes; les personnes handicapées sont en inégalité par rapport aux personnes qui ne le sont pas; et enfin, les personnes qui requièrent un service sont en inégalité de pouvoir par rapport aux institutions dispensatrices de services et à leurs employés. C'est dans la jonction et l'interaction de ces trois facteurs de prédisposition à la violence que prennent racine les formes particulières de violence que vivent les femmes ayant des incapacités.

Une compréhension subjective de la violence

Sur les plans méthodologique et théorique, les auteures adoptent une démarche qualitative attentive à la lecture de la violence que font les femmes sur le terrain. En fait, le cadre d'analyse développé ici se nourrit autant aux différents écrits théoriques sur la violence qu'au discours des femmes handicapées interviewées.

Du côté des écrits théoriques, après une revue des approches de la violence dans le champ des services sociaux, le cadre choisi ne restreint pas cette violence à une intention de blesser ou aux seuls gestes posés par des individus. La perspective développée prend plutôt comme lecture de la violence les effets vécus par la victime. Par ailleurs, en plus des formes individuelles, le cadre d'analyse englobe les formes collective et institutionnelle de la violence.

Le discours tenu par les femmes handicapées lors des entrevues individuelles et de groupe montre que la violence, en plus d'être physique ou sexuelle, se manifeste aussi dans l'humiliation, la dévalorisation, ou encore dans la perte de pouvoir sur les activités quotidiennes. C'est ainsi que plusieurs des femmes inter-

... la violence, en plus d'être physique ou sexuelle, se manifeste aussi dans l'humiliation, la dévalorisation, ou encore dans la perte de pouvoir sur les activités quotidiennes.

viewées évoquent souvent la violence en termes d'atteinte à la dignité ou à l'intégrité de la personne.

Bref, le cadre d'analyse s'inscrit dans une compréhension subjective de la violence où est pris en compte le point de vue des femmes handicapées sur les conditions pénibles, humiliantes ou contraignantes qu'elles vivent, que ces conditions relèvent d'un contexte institutionnel ou interpersonnel.

Sur le plan interpersonnel, précisons que, dans le contexte des services, la violence renvoie par exemple à des gestes visibles et explicites ou, à l'opposé, au refus ou à

l'inaction du personnel préposé aux services. Alors que sur le plan institutionnel, la violence, plus diffuse, pourra prendre la forme d'une accumulation de gestes posés par un grand nombre d'individus indifférenciés, ou encore être le résultat de règles et de politiques mises en place par les organismes dispensateurs de services. Certaines façons de faire, surtout lorsque courantes et répétées, peuvent avoir de graves conséquences sur la vie d'une personne.

II. L'analyse terrain et des résultats

La violence selon différents environnements de services

Après avoir défini leur cadre d'analyse de la violence, les auteures présentent la description que font les femmes handicapées de situations vécues suivant différents environnements de services. Six de ces environnements sont identifiés et un chapitre est consacré à chacun d'eux. Il s'agit des environnements référant :

- 1- aux services à domicile dispensés directement par le personnel des CLSC;
- 2- aux services de maintien à domicile dispensés dans le cadre du Programme d'organisation de services intensifs à long terme pour les personnes handicapées (POSILTPH);
- 3- aux services dispensés par les membres de la communauté;

- 8069 3000
4000 1280
- 4- aux services d'intégration dans la communauté des centres de réadaptation;
 - 5- aux services hospitaliers et médicaux;
- et, enfin,
- 6- aux services de transport adapté et de soutien financier.

Par exemple, pour les services à domicile dispensés directement par le personnel des CLSC, les auteures signalent les critères restrictifs d'accès à ceux-ci en matière de soins personnels, de préparation de repas ou d'entretien ménager. Le non-accès à ces services peut

Les préjugés, la rigidité, l'insensibilité ou même l'autoritarisme de certains intervenants ou intervenantes causent du tort aux femmes handicapées.

signifier une dégradation de la santé ou du réseau social des femmes handicapées. Ces dernières courent en effet le risque soit d'accomplir elles-mêmes certaines tâches qui accentuent les contraintes et les obstacles qu'elles rencontrent dans leur vie de tous les jours, ou encore, d'éloigner des personnes amies ou voisines en leur demandant de fournir ces services de façon répétée, donc de se priver de la possibilité d'une aide ponctuelle et surtout de contacts amicaux précieux.

Les auteures montrent aussi comment les préjugés, la rigidité, l'insensibilité ou même l'autoritarisme de certains intervenants ou intervenantes causent du tort aux femmes handicapées. Considérons, par exemple, le cas d'une répondante qui, appelant au CLSC pour consulter un gynécologue, se heurte à une infirmière pour qui les femmes en fauteuil roulant n'ont pas de relations sexuelles.

Un autre environnement analysé est celui du Programme d'organisation de services intensifs à long terme pour les personnes handicapées (POSILTPH), donnant droit à 44 heures de services dans la communauté. Les services de ce programme peuvent être dispensés par le personnel d'une agence de services ou sous la forme d'allocation directe. Dans le premier cas, si les femmes interviewées apprécient la souplesse des services autant par rapport aux horaires et aux tâches qu'au fait de pouvoir demander à l'agence de changer une personne avec qui elles ne s'entendent pas, elles déplorent les situations de roulement de personnel. Par exemple, une femme relatait avoir reçu les services de 15 personnes différentes dans une même semaine. Ce personnel préposé aux services ne connaît alors ni les besoins spécifiques de la bénéficiaire ni la façon particulière d'y répondre et brime l'intimité à laquelle a droit cette femme handicapée.

Trois formes que peut prendre la violence

Dans chacun des environnements de services qu'elles étudient, les auteures catégorisent la violence selon trois formes. La première a trait aux rapports entre individus; la deuxième, aux pratiques professionnelles et non professionnelles; et, la troisième, aux politiques institutionnelles.

Au plan des rapports entre individus, la violence s'exprime directement vis-à-vis d'une victime clairement ciblée. Les gestes posés sont considérés comme déviants et le plus souvent réprouvés socialement. Par exemple, des conjoints ou des hommes qui se prétendent amoureux exploiteront les besoins affectifs et sexuels des femmes pour en retirer des bénéfices matériels ou financiers. L'exploitation des femmes peut aussi provenir des personnes amies ou voisines dont la femme handicapée nécessite les services. Par ailleurs, dans le cas des personnes embauchées dans le cadre par exemple du programme d'allocation directe, il peut arriver que des employés n'accomplissent pas les tâches pour lesquelles ils sont rémunérés et même aillent jusqu'à faire la loi chez les femmes handicapées. Finalement, en regard de cette violence relevant des rapports entre individus, des femmes interviewées ont relaté le cas d'agression verbale et de conduite dangereuse de la part de chauffeurs de taxi portés à déverser leur frustration sur les femmes handicapées.

Au plan des pratiques professionnelles et non professionnelles, la violence renvoie à des formes d'actions préjudiciables à la personne recevant les services. Par exemple, des intervenants ou intervenantes exécuteront leurs tâches mais sans égard pour la personne bénéficiaire.

Du côté professionnel, des femmes interviewées disent qu'en raison de leurs incapacités, aux yeux de certains médecins,

Des conjoints ou des hommes qui se prétendent amoureux exploiteront les besoins affectifs et sexuels des femmes pour en retirer des bénéfices matériels ou financiers.

leur bien-être ou même leur vie semblent de moindre importance, ou encore, que certains intervenants professionnels tendent à leur imposer des pratiques ou à appliquer des règles de façon intransigeante, sans aucun égard à leur volonté.

Du côté non professionnel, la familiarité trop poussée ou les commentaires déplacés sont vécus comme de la violence. Dans des centres de réadaptation ou des centres hospitaliers de courte durée, sous prétexte de manquer de temps, des femmes peuvent être nourries en toute vitesse ou encore laissées dans des draps

8069 3000

4000 1280

0955

souillés. Ces pratiques, bien qu'elles puissent s'expliquer en partie par des contraintes organisationnelles, n'en produisent pas moins une violence pour les femmes qui les subissent.

Enfin, sur le plan des politiques institutionnelles, il s'agit souvent de critères restrictifs privant l'accès à des services nécessaires. Pensons par exemple au nombre d'heures de services à domicile auquel une femme a droit ou au nombre de bains qui lui sont reconnus. Ces services accordés en deçà des besoins réels de la femme ayant des inca-

Ces services accordés en deçà des besoins réels de la femme ayant des incapacités motrices conduisent à des standards de vie vexants ou encore à des situations de précarité et de dépendance intenable à l'égard d'autres personnes, par exemple du conjoint.

pacités motrices conduisent à des standards de vie vexants ou encore à des situations de précarité et de dépendance intenable à l'égard d'autres personnes, par exemple du conjoint. Pour les femmes handicapées, il y a donc, encore là, une violence subie et vécue.

III. Les recommandations

À la fin de leur rapport, après être revenues sur les résultats d'ensemble de leur recherche, les auteures, eu égard aux différentes formes de violence identifiées, formulent différentes recommandations afin de contribuer à éliminer



les obstacles à l'intégration dans la communauté. Plusieurs de ces recommandations insistent sur la formation à donner aux personnels intervenant auprès des femmes handicapées. À leur avis, cette formation devrait mettre l'accent sur les capacités des femmes handicapées et sur les pratiques

d'exclusion que subissent ces femmes dans toutes les sphères de leur vie.

D'autres recommandations visent l'amélioration du processus de sélection et d'évaluation du personnel préposé des agences de services

...cette recherche invite l'ensemble des personnes intervenantes, des directions d'établissements et des responsables gouvernementaux à une action vigilante et responsable afin que les situations de violence subies par les femmes ayant des incapacités puissent être contrecarrées.

ainsi que la bonification de leurs conditions de travail. Les auteures présentent aussi des recommandations visant l'assouplissement des règles institutionnelles et le développement de formules alternatives pour permettre aux femmes de moins de 65 ans ayant des incapacités importantes de demeurer dans la communauté.

Des résultats significatifs

En conclusion de ce résumé, notons que cette recherche permet au lecteur d'élargir sa conception de la violence et de prendre conscience de la distance encore à parcourir sur le chemin de l'intégration sociale. C'est que les violences identifiées, analysées et commentées, se logent souvent au sein même du système des

services offerts aux femmes handicapées, représentent autant d'obstacles à leur pleine intégration dans la communauté.

Bien sûr, comme les auteures le stipulent, ne portant que sur les situations de violence, cette recherche tend à laisser dans l'ombre les aspects positifs du système de services de support au maintien dans la communauté. Mais cette recherche n'en fournit pas moins des éléments centraux pour évaluer les failles importantes de ces services, la manière dont ils sont livrés, ou encore les conséquences de leur absence pour les femmes ayant des incapacités motrices.

Enfin, autant dans la description et l'analyse des situations de violence que dans les recommandations, cette recherche invite l'ensemble des personnes intervenantes, des directions d'établissements et des responsables gouvernementaux à une action vigilante et responsable afin que les situations de violence subies par les femmes ayant des incapacités puissent être contrecarrées. L'élimination de ces violences ne constitue-t-elle pas un point névralgique de la bataille pour une meilleure intégration et une plus grande participation des femmes handicapées à leur communauté ?

Une nouvelle publication du programme d'évaluation de l'intégration sociale de l'Office des personnes handicapées du Québec.

L'Office des personnes handicapées du Québec est un organisme gouvernemental dont la mission est de favoriser l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées. Pour ce faire, l'Office s'est donné différents moyens, dont celui d'exercer un suivi régulier et continu de l'évolution de la situation de l'intégration sociale. Pour suivre cette évolution, l'Office s'appuie sur le développement d'indicateurs et de données statistiques, sur l'analyse des programmes et des politiques gouvernementales ainsi que sur les résultats de recherche. Dans l'objectif de mieux faire connaître les résultats des recherches menées récemment au Québec, l'Office s'engage dans la production des *Études en bref*. Cette publication se veut le complément du bulletin *Stat Flash* qui rend compte des principales données statistiques disponibles.

À venir au cours de 2002:

Publication d'une série de portraits statistiques régionaux regroupant, pour chacune des régions du Québec, les informations statistiques d'intérêt sur les personnes handicapées.

Les prochains numéros du *Stat Flash*, le bulletin d'information statistique de l'Office des personnes handicapées.

Pour en savoir plus sur les autres publications du programme d'évaluation de l'intégration sociale ; consultez le site internet de l'Office:

www.ophq.gouv.qc.ca

Cette Étude en bref est produite par la Direction de la recherche, du développement et des programmes de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Elle peut être obtenue sur demande en médias substituts (braille, cassette et gros caractères).

Téléphone: 1 800 567-1465 Télécopieur: (819) 475-8753 Téléscripneur: 1 800 567-1477